# Conditions générales de vente et garantie

Nos conditions générales de vente régissent seules nos ventes, études et projets à l'exclusion des conditions générales d'achat ou de tout autre document émanant de nos clients. De même toutes clauses contraires à nos conditions générales de vente, insérées sur les papiers commerciaux de nos clients, sont déclarées nulles et non-avenues.

Les catalogues, prospectus et tarifs ne constituent pas d'offres fermes de notre part. ils peuvent être modifiés sans préavis et à tout moment, tant au point de vue de la gamme de matériels et de leurs caractéristiques que de leur prix.

En conséquence, toutes les commandes, études et projets sont soumis aux conditions générales de vente ci-dessous :

**ART. 1 - ACCEPTATION DE NOS CONDITIONS GENERALES DE VENTE**

Nos conditions générales de vente sont réputées intégralement acceptées pour toutes commandes passées par nos propres bons de commande ou bons de réapprovisionnement dûment signés par l'acheteur.

En cas de commandes transmises par tout autre moyen (téléphone, télex, courrier sur papier commercial du client...), celles-ci sont réputées conclues conformément à nos documents commerciaux (tarifs, factures, bordereaux de livraison...) où nos conditions générales de vente sont intégralement reproduites.

**ART. 2 - ACCEPTATION DE LA COMMANDE**

Les commandes reçues de nos clients ou de nos représentant sont réputées acceptées et définitives, sauf avis contraire de notre part, dans les huit jours de la réception et si nos conditions générales de vente sont acceptées sans réserve par le client.

**ART. 3 - DELAI DE LA COMMANDE**

Les délais de livraison sont donnés à titre purement indicatif. En conséquence, notre responsabilité ne peut être mise en cause en cas de retard éventuel ou de livraison tardive.

En cas de retard, l'acheteur ne pourra réclamer aucune indemnité à quelque titre que ce soit.

Les délais de livraison sont prorogés de plein droit pour cause de force majeure ou cause extérieure à notre fait, telle que : grève générale, partielle, grève patronale, épidémie, arrêt des transports, inondation et toute circonstance entraînant le chômage total ou partiel de notre activité ou de celle de nos fournisseurs.

**ART. 4 - RESERVE DE PROPRIETE**

Transfert de propriété :

1 - Toutes nos ventes sont conclues avec réserve de propriété. En conséquence, les matériels, accessoires et pièces restent la propriété du vendeur jusqu'à complet paiement du prix.

2 - En cas de remise d'un chèque ou d'un effet de commerce, le paiement ne sera réputé réalisé qu'au moment de l'encaissement effectif.

Transfert de risque :

3 - Les risques sont soumis à la charge de l'acheteur dès la délivrance des marchandises, accessoires et pièces vendus sous réserve de propriété.

4 - Les marchandises, accessoires et pièces seront donc sous sa responsabilité et il devra en assumer à ses frais, risques et périls, la conservation, l'entretien et l'utilisation.

5 - Il sera responsable des dommages causés par les marchandises dès leur délivrance et s'engage à mentionner la vente sous réserve de propriété en cas de cession ou nantissement du fonds de commerce.

6 - L'acheteur devra veiller, jusqu'à transfert effectif de la propriété à son profit, à la bonne conservation des codes d'identification (marque, référence, appareil, numéro d'identification) apposés par le vendeur sur les marchandises conformément aux dispositions de vente.

7 - L'acheteur fera en sorte que ces signes demeurent, en tout moment, apparents et ne deviennent pas illisibles ou ne soient pas retirés.

8 - L'acheteur sera tenu de s'opposer par tous moyens de droit aux prétentions que des tiers pourraient être amenés à faire valoir sur les biens vendus par voie de saisie, confiscation ou procédures équivalentes. Il devra, dès qu'il en aura connaissance, en aviser le vendeur pour lui permettre de sauvegarder ses intérêts.

9 - A défaut de paiement à la date d'exigibilité de toute somme due en vertu du contrat de vente, comme en cas d'inexécution de l'un quelconque des engagements de l'acheteur, le contrat de vente sera résolu de plein droit, si bon semble au vendeur, sans que ce dernier ait à acomplir aucune formalité judiciaire, deux jours après une simple mise en demeure par lettre recommandée, restée sans effet.

La reprise par le vendeur des biens revendiqués impose à l'acheteur l'obligation de réparer le préjudice résultant de la dépréciation et, en tout état de cause, de l'indisponibilité des biens concernés.

Le vendeur se réserve la faculté de vérifier par tout moyen de son choix que l'acheteur s'est conformé aux obligations stipulées ci-dessus.

**ART. 5 - FORCE MAJEURE**

Sont réputées rendre le contrat inexécutable, la force majeure et, d'une façon générale, tout événement échappant au contrôle des deux parties et venant entraver en tout ou partie, soit la production, soit la fourniture, soit le transport des marchandises mentionnées dans la commande.

**ART. 6 - PRIX**

Nos prix de vente sont déterminés sur la base de nos tarifs en vigueur au jour de la vente, sauf convention particulière entre les parties.

Nos prix sont établis toutes taxes.

**ART. 7 - PAIEMENT**

A défaut de stipulation contraire, nos factures sont payables à date de livraison, net et sans escompte.

En cas de retard de paiement et compte tenu des obligations inscrites dans l'article 3-1 de la loi du 31.12.92 n° 92.1442, l'acheteur sera de plein droit redevable d'une pénalité calculée par application de 1,5 fois le taux d'intérêt légal aux sommes dues.

Le recours à la garantie ne peut justifier aucun retard dans les paiements.

En cas de retard de paiement, les ordres en cours pourront être suspendus ou annulés sans préjudice de tout autre recours.

**ART. 8 - GARANTIE CONTRACTUELLE**

Cette garantie couvre :

- les perturbations de fonctionnement prouvées comme étant dues à des vices de fabrication ;
- tous vices de matériel prouvés ;
- brûlure du foyer ;
- brûlure des charmottes ;
- endommagement du matériau vitro-céram non-occasionné par des chocs mécaniques.

Cette garantie n'apporte aucune couverture pour :

- fissures dans les charmottes et dans les doublages fenêtres ;
- changement de couleur de la peinture qui peut se produire en cas de surchauffe ;
- garnitures d'étanchéité de la porte et du verre ;
- endommagement à la suite de l'utilisation de charbon sans mise en place d'un dispositif en fonte ;
- endommagements à la suite de transport ;
- endommagements dus à l'intervention des personnes non-habilitées ;
- dommages provoqués par une usure naturelle.

Les réclamations ne pourront être prises en compte que si l'appareil a été utilisé conformément à notre mode d'emploi. En cas d'utilisation abusive ou inadéquate ou dans le cas d'emploi de violence, tout droit de garantie devient nul et non-avenu.

La garantie n'est valable qu'en liaison avec la facture originale et la carte de garantie.

Veuillez contrôler votre poêle avec soin et vérifier si le droit de garantie que vous entendez faire valoir est bien recevable. Si oui, nous déciderons alors de la façon dont nous pourrons remédier au dommage ou vice constaté. Les prestations de garantie seront, à notre discrétion, effectuées soit par le commerçant spécialisé autorisé, soit par le fabricant lui-même. Dans le cas d'insuccès au bout de deux opérations de réparation ou dans le cas où la livraison de pièce de rechange s'avérait impossible, le client pourra demander soit une réduction du prix d'achat soit demander son retrait du contrat de vente.

Pendant toute la durée de la période de garantie, nous prenons à notre charge l'ensemble des frais de matériel ainsi que les frais de réparation en liaison avec la prestation de garantie. Nous ne pouvons malheureusement pas assumer les frais de transport et la responsabilité du transport de votre poêle de votre domicile jusqu'au commerçant spécialisé ou jusqu'au fabricant. La réalisation de prestation de garantie n'entraîne pas la prolongation de la période de garantie ni une nouvelle période de garantie pour les pièces fournies en remplacement ou réparées. Nous n'assumerons aucune responsabilité en cas de disparition ou d'endommagement d'un poêle à la suite de vol, par le feu, mutinerie ou autre circonstance analogue, à moins que le poêle ait été assuré pour de tels cas de sinistres. Nous ne répondrons en aucun cas de dommages directs ou indirects occasionnés par un poêle livré ou lors de la livraison d'un poêle.

**ART. 9 - UTILISATION ET PERFORMANCE DES BIENS ET SERVICES VENDUS**

L'acheteur est conscient et averti que les performances des biens et services vendus sont dépendantes des conditions d'utilisations de ces derniers ; En ce qui concerne les poêles et les conduits d'évacuation des fumées, des facteurs exterieurs aux caractéristiques annoncés par le fabricant entrent en compte lors de l'utilisation finale de ces appareils. Ces facteurs concernent notament l'environnement dans lequel l'appareil est installé, comme le type d'isolation et la configuration architecturale du batiment (cage d'escalier, mezzanine...), l'emplacement choisi au sein du batiment pour l'installation du poêle, le type de technologie employé pour l'assainissement de l'air... etc. D'autres conditions sont à prendre en compte, celles-ci en rapport direct avec l'utilisation, le combustible employé et plus particulièrement le bois qui en fonction de son essence, de son taux d'humidité et de son conditionnement ne possède pas les mêmes propriétés calorifiques. Par exemple, un combustible trop humide (>24% d'humidité) provoquerait un encombrement prématuré en créosote du conduit d'évacuation des fumées, provoquerait la baisse du rendement de l'appareil et ralentirait l'évacuation des fumées.

Notre responsabilité ne peut être mise en cause quant aux conséquences d'une utilisation non conforme aux notices et instructions fournies lors de la livraison telles que des dommages à l'appareil lui-même ou tout autre bien ou telles que des performances différentes de celles escomptées.


## SARL ENR Génération

**Poêles, cuisinières, menuiseries, isolation, bardage**

**1 rue Gustave Effeil**
**44980 Sainte Luce sur Loire**

**Tél. / Fax : 02 40 25 94 11**
**Mail : enrgeneration@orange.fr**
**www.enrgeneration.fr**